

## CONTRAT D'ACHAT pour la vente d'un véhicule d'occasion

### 1. VENDEUR

<input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> Opérateur économique indépendant	
Société	Téléphone	
<input type="text"/>		
Vendeur		
<input type="text"/>		
Nom et numéro de rue		
<input type="text"/>		
Code postal	Ville	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Numéro d'identification (Facultatif)	Autorité émettrice (Facultatif)	Date de naissance (Facultatif)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 2. ACHETEUR

<input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> Opérateur économique indépendant	
Société	Téléphone	
<input type="text"/>		
Acheteur		
<input type="text"/>		
Nom et numéro de rue		
<input type="text"/>		
Code postal	Ville	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Numéro d'identification (Facultatif)	Autorité émettrice (Facultatif)	Date de naissance (Facultatif)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 3. VÉHICULE (Veuillez remplir si disponible)

Type de véhicule	Fabricant, Marque
Type, Description du modèle	Numéro de série ou Numéro du véhicule
Année de construction ou Inscription initiale	Heures de service ou Kilomètres

### 4. PRIX D'ACHAT

Prix d'achat net	Taxe sur vente	Prix d'achat total
€	%	€
Prix total en lettres		
Numéro fiscal, Numéro d'identification de la taxe sur vente		Numéro de facture

### 5. RESPONSABILITÉ POUR LES DÉFAUTS MATÉRIELS ET GARANTIE

Le véhicule est vendu sous exclusion de la garantie des vices matériels. Cette exclusion ne s'applique pas aux réclamations concernant des dommages dus à des défauts matériels qui découleraient d'actes de négligence grave ou de manquements délibérés de la part du vendeur ou de l'un quelconque des agents de celui-ci à leurs obligations, ni en cas de blessures physiques ou de décès. Si le vendeur est un entrepreneur commercial indépendant et si l'acheteur est une personne physique privée, la période de garantie est d'un an. Toute réclamation préexistante à l'encontre de tiers découlant d'une responsabilité pour des défauts matériels sera attribuée à l'acheteur.

## 6. I. DÉTAILS FOURNIS PAR LE VENDEUR

1. Le vendeur garantit :

- 1.1. que le véhicule, avec équipements supplémentaires et accessoires, est sa propriété exclusive.
- 1.2. que le véhicule dispose de l'équipement supplémentaire ou des accessoires suivants :

2. Le vendeur déclare que le véhicule, pendant la période où il en était propriétaire

a seulement les dommages suivants ou dommages liés à un accident (numéro, type et ampleur) :

## 7. II. DÉCLARATIONS DE L'ACHETEUR

1. L'acheteur reconnaît que le véhicule demeure la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix d'achat.

## 8. III. ACCORDS SPÉCIAUX

Les accords spéciaux suivants ont été conclus :

Ville, date

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur

Ville, date

## 9. L'ACHETEUR ACCUSE RECEPTION

Véhicule réceptionné

Lieu, date, heure

Signature de l'acheteur

## 10. LE VENDEUR ACCUSE RECEPTION

a reçu le prix d'achat

€

Un acompte à hauteur de

Lieu, date, heure

Signature du vendeur

## 11. NOTE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ

TruckScout24 décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude du modèle de contrat de vente, à toute inexactitude ou erreur d'application du droit, et n'offre aucune compensation pour les revendications non satisfaites pouvant découler de l'achat. Toutes les demandes de responsabilité concernant des dommages matériels ou immatériels causés par l'utilisation ou la non-utilisation des informations présentées, ou par l'utilisation d'informations erronées ou incomplètes, sont fondamentalement exclues, sauf preuve d'une intention délibérée ou d'une négligence grave de la part de TruckScout24.ma. **Le présent contrat d'achat est régi par le droit allemand.**